



RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA
COOPÉRATION ET DES NIGÉRIENS À L'EXTÉRIEUR**

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES

JURIDIQUES ET CONSULAIRES

Communiqué de presse

**La République du Niger souligne son rôle clé dans la proposition de la nouvelle directive
« retour » de la Commission Européenne**

Niamey, le 2 décembre 2023

Son Excellence Monsieur Bakary Yaou Sangaré, ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur, a accordé ce matin à Niamey une interview exclusive avec le quotidien national français *Libération* en marge des discussions sur la proposition de la nouvelle directive « retour » de la Commission Européenne. En effet, la Commission Européenne a récemment dévoilé sa nouvelle proposition de directive « retour », qui vise à établir des procédures communes pour le retour des personnes en situation irrégulière. La République du Niger, située au cœur de la région sahélienne, se positionne dès lors comme un partenaire clé dans la mise en œuvre de cette directive et dans la gestion des flux migratoires de manière responsable et respectueuse des droits de l'homme.

En tant que pays de transit, la République du Niger reconnaît l'importance de la coopération régionale et internationale pour relever les défis liés à la migration. Son Excellence a tenu à souligner que le gouvernement nigérien, dans un esprit de partenariat et de compréhension mutuelle, collabore étroitement avec la Commission Européenne pour assurer une mise en œuvre équilibrée et respectueuse des droits de l'homme de la nouvelle directive.

Ce communiqué de presse est purement fictif et réalisé dans le cadre du BWS

Si la République du Niger salue les efforts de la Commission Européenne visant à établir des procédures transparentes et équitables pour le retour des personnes en situation irrégulière, son Excellence Monsieur Bakary Yaou Sangaré a tenu, cependant, à exprimer le grand sentiment de déception et de frustration du pays face à la directive de la Commission européenne. En tant qu'acteur clé dans la gestion des flux migratoires, la République du Niger estime que son avis et ses préoccupations n'ont pas été suffisamment pris en compte lors de l'élaboration de la directive. Cette absence de consultation approfondie pourrait être perçue comme un manque de reconnaissance des réalités spécifiques de notre pays et des défis uniques auxquels nous sommes confrontés en matière de migration. Le caractère uniforme de la directive pourrait être interprété comme une négligence de nos particularités nationales, entravant ainsi la coopération effective et équitable entre notre pays et l'Union européenne. Dès lors, son Excellence Monsieur Bakary Yaou Sangaré a plaidé en faveur d'une approche plus inclusive, impliquant une consultation approfondie, un dialogue transparent et des mécanismes de coopération qui reconnaissent et respectent les spécificités de la nation nigérienne.

Son Excellence Monsieur Bakary Yaou Sangaré s'est également confié sur le rôle clé de la République du Niger dans les discussions sur la proposition de la nouvelle directive « retour » de la Commission Européenne. En effet, la République du Niger joue un rôle de plus en plus important dans la gestion des flux migratoires de l'Afrique vers l'Europe avec l'accueil de 350 000 réfugiés et demandeurs d'asile. Depuis 2015, la République du Niger est devenue un partenaire privilégié de l'Union européenne pour l'application de la politique de contrôle migratoire européenne. Véritable gendarme frontalier de l'Europe, notre pays s'illustre en tant que terminus et corridor de retour pour de nombreux migrants et réfugiés. En 2018, l'Organisation internationale pour les migrations, principal acteur du retour « volontaire » organisa le retour de 2 663 Nigériens au Niger depuis la Lybie ainsi que le retour de 15 000 migrants depuis le Niger vers leurs pays d'origine. En octobre 2019, nous comptons sur notre sol 218 000 réfugiés.

Fort de son importante expérience dans les questions migratoires, la République du Niger a établi ses priorités en étroite collaboration avec le Royaume du Maroc, la République du Mali, la République de Turquie et la République tunisienne depuis le début des consultations sur la nouvelle directive « retour » de la Commission Européenne. Notre pays sait également pouvoir compter sur le soutien de la République algérienne démocratique et populaire avec qui nous avons établi des accords de réadmission en 2014. Son Excellence Monsieur Bakary Yaou Sangaré salue l'alliance des Etats-tiers, qui par son importance, tend à exercer une pression diplomatique collective sur les pays de l'Union européenne. En unissant nos voix, nous pouvons plaider en faveur de l'adoption de solutions globales pour les défis migratoires. Cela inclut la promotion du développement économique dans les pays d'origine, la résolution des conflits régionaux, et la mise en place de mécanismes de gestion des migrations légales pour répondre aux besoins du marché du travail européen. Cette alliance peut également encourager l'émergence d'une diplomatie multilatérale où les pays africains et européens travaillent ensemble pour élaborer des politiques migratoires équilibrées. Cela pourrait inclure des négociations sur des accords de réadmission justes et efficaces, ainsi que des mécanismes de partage de responsabilités dans la gestion des migrations.

Son Excellence Monsieur Bakary Yaou Sangaré a tenu à conclure cette interview en rappelant que son ministère et lui-même veilleront au strict respect des intérêts de la nation nigérienne et que la République du Niger continue inlassablement d'agir pour l'obtention de plusieurs révisions de la proposition de la Commission européenne pour une meilleure prise en compte des positions et préoccupations de la République du Niger dans le processus décisionnel pour l'avènement de partenariats équilibrés et respectueux.

// Contact Presse :

Service de Communication

Ministère des Affaires Étrangères

Email : pages.paulinepro@gmail.com